

FRERES DES ECOLES CHRETIENNES

DELEGATION DU RWANDA

RAPPORT DE LA SESSION DE TRAVAIL (WP3)

En dates de 29 et 30 Décembre 2025, De La Salle Rwanda, en tant que Partenaire africain du PROJECT SUCCESS a organisé des ateliers ayant pour objectif de présenter le projet Success et le projet de cadre de coopération aux entrepreneurs locaux et collecter des idées et des suggestions venant des entrepreneurs sur le cadre de coopération afin de promouvoir une collaboration durable entre les écoles de formation techniques et les entreprises.

1. Présentation du projet Success

Le projet *SUCCESS* vise à renforcer la coopération durable entre les écoles de formation professionnelle et technique (TVET providers) et les entreprises afin d'améliorer l'employabilité des jeunes diplômés. Il met l'accent sur l'adéquation entre compétences acquises et besoins du marché du travail, la création de partenariats durables, et la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation pour garantir l'impact dudit projet.

2. Présentation du cadre de coopération TVET-Entreprises

Après avoir présenter les objectifs généraux et objectifs spécifiques du cadre coopération, nous nous sommes focalisés aux domaines et modes de coopération tels que : l'élaboration conjointe des programmes d'études, les initiatives éducatives communes, le partage des ressources et enfin création et gestion de bureaux de carrières.

Après discussion et analyse du cadre de coopération dans le contexte local, quelques observations et propositions ont été émises pour son amélioration.

Domaine et mode de coopération	Observation	Propositions
Elaboration conjointe des programmes	- Il y a le bureau chargé de programmes (RTB). Il fait appel aux experts venant de différentes écoles mais des entrepreneurs privés. - Les lauréats de ces écoles ne répondent pas toujours aux ententes des entreprises - Moins d'adaptations de programmes aux réalités actuelles.	- Développer les programmes qui tiennent comptes des besoins des entreprises et du marché du travail. - Former régulièrement les enseignants en vue d'actualiser leurs connaissances.

Initiatives communes éducatives	- Au niveau de l'apprentissage au Rwanda, un « apprenti » est une personne qui apprend un métier chez le maître (un partenaire privé) et paye la formation chez son maître. - Les curricula prévoient des stages. Le temps de stages dépend de la durée de la formation. - Beaucoup d'entreprises se trouvent dans les villes ; les conditions de vie ne permettent pas toujours la réalisation des stages telle que voulue par les entreprises et les écoles. - La dualité de formation est toujours en observation dans certaines écoles au Rwanda.	- Le suivi des stages est obligatoire pour les écoles en vue de se rassurer de sa réalisation. - Que l'institution puisse participer ou contribuer à la recherche et à la réalisation du stage (logistique) - Il est souhaitable que la formation duale soit intégrée dans les programmes de formation formelle. - Les écoles et les entreprises doivent signer des MoU de collaboration. - Les écoles sont priées d'inviter les entrepreneurs à intervenir en matière des sessions et autres formations pratiques pour complément de la formation donnée par l'école.
Partage de ressources	- Les entreprises ont des équipements technologiques que les écoles n'ont pas. - Les écoles se focalisent sur la formation théorique et elles manquent parfois les équipements pour la formation pratique. - Peu de collaboration en matière de ressources humaines entre les écoles et les entreprises.	- Renforcer la collaboration entre les écoles et les entreprises en matière de partages des connaissances et des compétences. - Création d'un climat de confiance en matière de l'usage des équipements et des infrastructures. - Renforcement des visites d'étude.
Création et gestion de bureaux de carrières	-	- Organiser des rencontres des demandeurs et les donneurs d'emploi (les salons d'emploi) - Organiser des expositions et des compétitions entre les écoles de formation professionnelle et technique pour montrer les connaissances et les compétences acquises. - Soutenir les initiatives entrepreneuriales des écoles de formation professionnelle et technique.

3. Communication

Pour maintenir le cadre de coopération, les participants proposent organiser régulièrement des réunions et tenir compte des feedbacks de toutes les parties prenantes. Organisation des séminaires entre les TVET et entreprises, création des liens ou plateforme pour faciliter le partage d'expériences entre les partenaires africains.

Nous signalons l'élaboration de MoU où chaque partie prenante définit clairement son rôle et sa responsabilité ainsi que son engagement.

4. Recommandations

- Les TVETs et les entreprises doivent travailler ensemble pour aider les jeunes à apprendre des connaissances et des pratiques orientées ; leur permettant à s'insérer dans le domaine professionnel et trouver l'emploi basé sur la formation reçue.
- Les contenus doivent intégrer les compétences vertes ainsi que l'innovation afin de protéger l'environnement.
- L'institution doit faciliter le stage des jeunes en fournissant quelques matériels consommables de base.